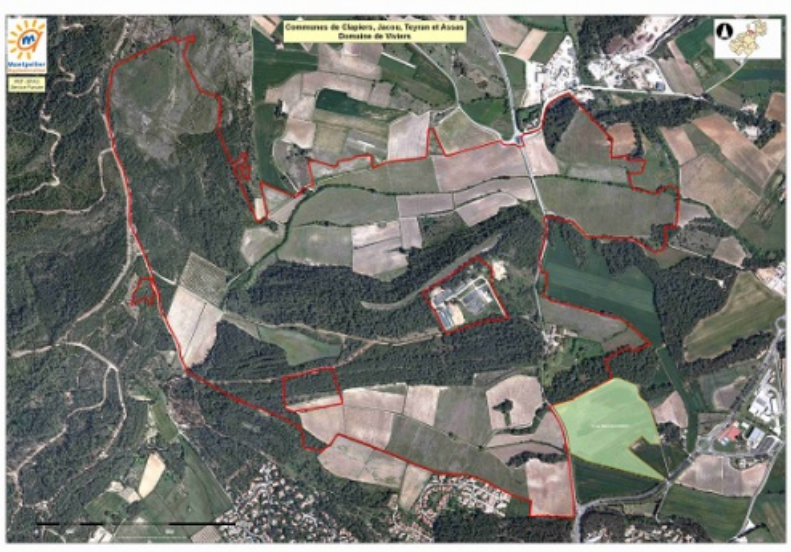
Nature En Ville

Les Agriparcs de l'Agglomération de Montpellier



Le projet de créer sur le territoire de l’Agglomération de Montpellier des agriparcs découle d’un objectif du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) visant à préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles. L’Agenda 21, en précisant le concept, donne les clés pour construire ces projets d’un nouveau type qu’il s’agit d’adapter à des contextes, forcément singuliers.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l’agglomération de Montpellier a introduit le concept d’inversion du regard sur les enjeux de planification urbaine : ne plus considérer les espaces naturels et agricoles comme la variable d’ajustement du développement urbain, mais bien au contraire comme l’armature fondatrice d’un véritable projet urbain d’agglomération.

Coordonnées

Montpellier
Liens utiles
En savoir plus